



Arrens-Marsous



Bulletin municipal

Été 2021



SOMMAIRE



Le mot du Maire

► Le budget de la commune :

- Le compte administratif 2020 du budget principal
- Le compte administratif 2020 du budget eau et assainissement
- Les résultats 2020 à reporter sur les budgets 2021
- Le budget principal prévisionnel 2021
- Le budget eau et assainissement prévisionnel 2021
- Les emprunts en cours

► De nouveaux projets d'investissement :

- Le projet du Presbytère
- Le projet de l'Edelweiss

► L'acquisition de l'ancien garage à Marsous

► La gestion et l'équipement des estives communales

► L'aménagement du cimetière d'Arrens

► L'aménagement de sentiers patrimoniaux

► Le transport à la demande

► Les Gabizos Trail

► Informations diverses

► Les marchés de l'été

► L'agenda des animations et festivités estivales





LE MOT DU MAIRE

La première année de ce mandat s'achève, perturbée par la crise sanitaire que nous avons toutes et tous vécue et surmontée grâce à notre solidarité et à nos efforts communs.

Malgré cela, les projets initiés précédemment ont été menés à bien. Citons la redynamisation de la Base de loisirs, l'aménagement du Tiers-lieu, l'installation de la téléphonie sur la vallée du Tech.

D'autres ont été également réalisés, comme l'aménagement de l'aire de services et d'accueil pour les camping-cars récemment ouverte, ainsi que la première phase des travaux du parking à l'entrée d'Arrens.

La présentation du budget communal que vous pourrez consulter dans ce bulletin vous informera plus précisément sur les différents projets et actions menés par le conseil municipal.

Nous avons en particulier la volonté de développer l'offre d'habitats locatifs à l'année et d'améliorer les services à la population, en direction des personnes âgées et de la petite enfance.

Les projets du « Presbytère » et de « l'Edelweiss », présentés dans ce bulletin, répondent à ces besoins.

Vous découvrirez aussi les animations et festivités estivales proposées et qui seront, espérons-le, épargnées par les contraintes sanitaires. Elles nous permettront de nous retrouver pour des moments de convivialité tant attendus.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite un très bel été.

Jean-Pierre CAZAUX
Maire d'Arrens-Marsous

► LE BUDGET DE LA COMMUNE

Approuvé par le conseil municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année. C'est un **document prévisionnel** qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution.

La commune d'Arrens-Marsous établit un **budget principal** et un **budget annexe eau et assainissement**. Ces budgets ont été votés par le conseil municipal le 2 avril 2021.

Ils comportent deux sections qui doivent être présentées en équilibre (les recettes égalant les dépenses) ou bien en suréquilibre (les recettes étant supérieures aux dépenses) :

- **la section de fonctionnement (ou d'exploitation)** budgétise toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année ;

- **la section d'investissement** présente les opérations de dépenses et de recettes qui modifient durablement le patrimoine communal : aménagements, acquisitions de terrains et de matériel, études, emprunts.

À la clôture de chaque exercice annuel, les **comptes administratifs** des deux budgets sont établis : ils retracent les **opérations réalisées** en dépenses et en recettes. Leurs résultats seront intégrés aux budgets prévisionnels de l'année suivante.

Les taux de la fiscalité communale restent inchangés depuis 2007 :

taxe d'habitation : 2,53 %

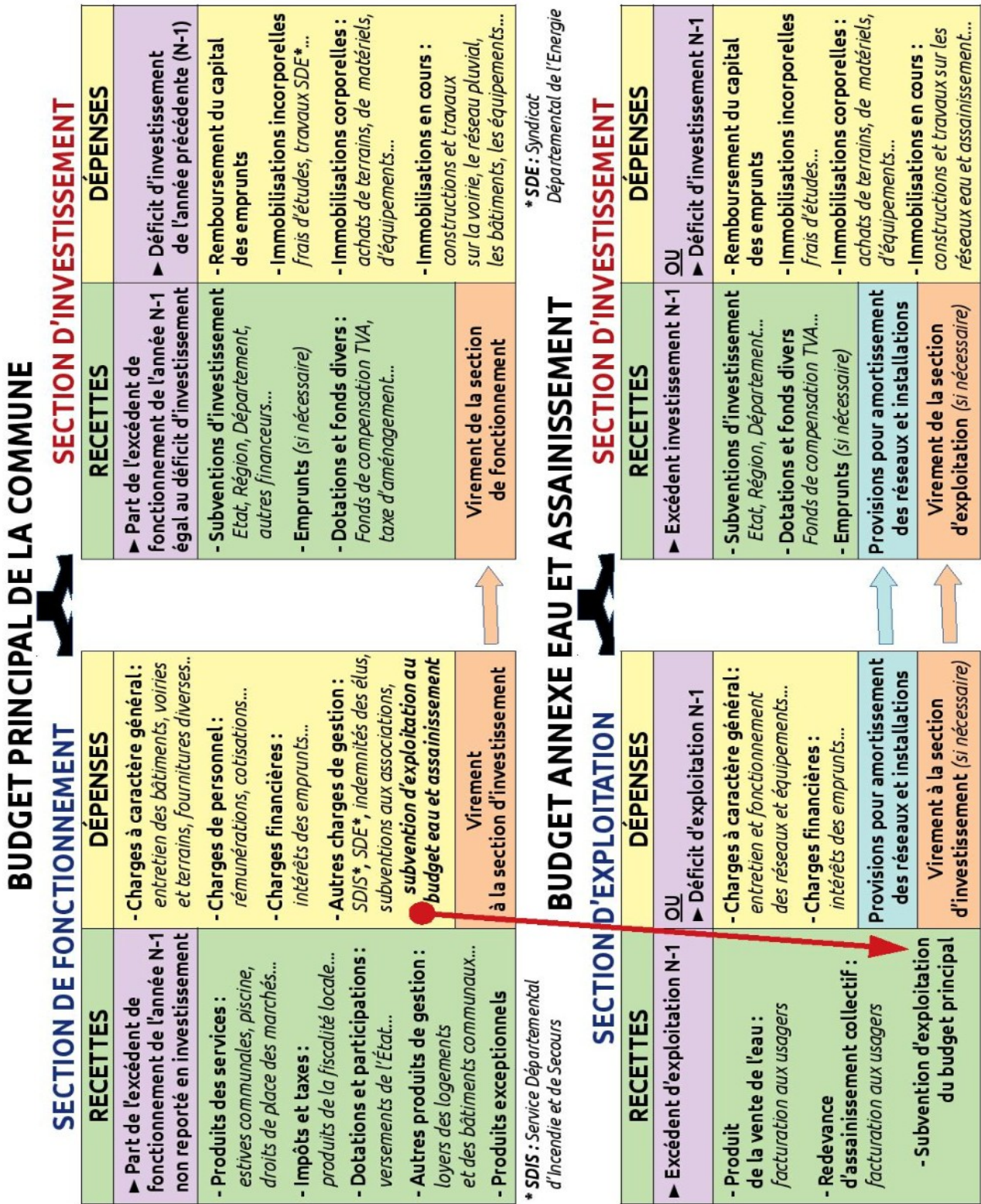
taxe sur le foncier bâti : 10,92 %

taxe sur le foncier non bâti : 40,26 %

Dans les pages suivantes, vous trouverez les présentations chiffrées des comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe eau et assainissement, puis celles des budgets prévisionnels 2021.

Elles sont accompagnées de graphiques, commentaires, précisions et photos qui permettront de rendre plus compréhensibles ces documents budgétaires parfois rébarbatifs, mais essentiels dans la gestion d'une commune.

Voici un schéma présentant le mécanisme de l'élaboration des budgets prévisionnels de notre commune :

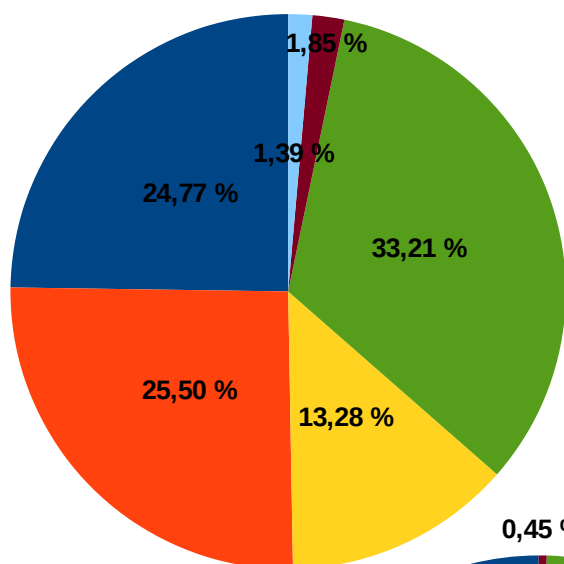


* SDE : Syndicat Départemental de l'Energie

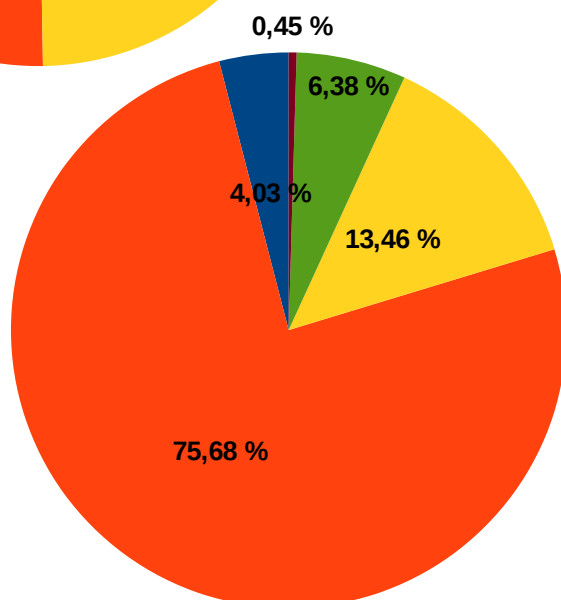
- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	331 781,48	Atténuations de charges	1 267,26
Charges de personnel	341 517,82	Produits des services	57 854,47
Atténuations de produits	177 840,00	Impôts et taxes	1 087 104,76
Autres charges de gestion courante	444 863,19	Dotations et participations	193 371,57
Charges financières	24 782,68	Autres produits de gestion courante	91 681,19
Charges exceptionnelles	45,00	Produits financiers	4,67
		Produits exceptionnels	6 493,46
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 320 830,17	Total recettes réelles de fonctionnement	1 437 777,38
Opérations d'ordre entre sections	18 653,15	Opérations d'ordre entre sections	-
TOTAL DES DÉPENSES	1 339 483,32	TOTAL DES RECETTES	1 437 777,38



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre entre sections



- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

**Voici l'évolution, sur une période de 4 ans,
de quelques postes budgétaires de fonctionnement :**

Charges à caractère général

2017	2018	2019	2020
326 418,58	453 459,77	413 718,83	331 781,48

Les augmentations 2018/2019 sont essentiellement dues aux travaux sur la voirie et le réseau pluvial réalisés à la suite des inondations de 2018.

Charges de personnel

2017	2018	2019	2020
365 404,67	336 052,07	319 707,12	341 517,82

Les variations des charges de personnel dépendent essentiellement des indices des salaires perçus liés à l'évolution de carrière (ancienneté en particulier).

La baisse de 2017 à 2019 est due à trois départs à la retraite remplacés par des recrutements d'agents plus jeunes.

L'augmentation en 2020 est la conséquence des évolutions de carrière du personnel communal, ainsi qu'à l'embauche d'un agent d'entretien.

Autres charges de gestion courante

2017	2018	2019	2020
282 048,12	141 998,44	243 374,96	444 863,19

L'évolution de ce poste dépend essentiellement du montant de la subvention d'exploitation versée au budget eau et assainissement (voir ci-dessous) :

151 854,00	-	78 045,00	318 131,00
------------	---	-----------	------------

Produits des services

2017	2018	2019	2020
87 506,74	75 418,90	80 853,64	57 854,47

La baisse en 2020 a été provoquée par la perte de recettes sur les entrées de la piscine à cause de la crise sanitaire. Cette baisse a été d'environ 50 %.

Impôts et taxes

2017	2018	2019	2020
1 083 685,42	1 076 201,39	1 086 383,64	1 087 104,76

Le produit fiscal reste stable : il représente environ les trois-quarts des ressources financières de la commune.

Dotations et participations

2017	2018	2019	2020
188 148,94	239 989,07	228 114,45	193 371,57

Après une baisse importante de 2014 à 2017, ces aides de l'Etat aux communes ont progressé en 2018 pour amorcer une nouvelle baisse à partir de 2019.

- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles (études)	1 145,47	Subventions de l'Etat	247 637,79
Subventions d'équipements versées	121 638,13	Subventions de la Région	106 063,00
Immobilisations corporelles (acquisitions)	201 547,51	Subventions du Département	299 275,30
Immobilisations en cours (travaux)	1 696,80	Autres subventions d'investissement	28 197,26
Opérations d'équipement	1 072 856,39	Emprunts et dettes assimilés	500 000,00
Total des dépenses d'équipement	1 398 884,30	Total des recettes d'équipement	1 181 173,35
Subventions d'investissement	260 716,03	Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	200 000,00
Emprunts et dettes assimilés	295 860,17	Taxe d'aménagement	13 012,43
		Excédents de fonctionnement capitalisés	330 758,53
		Dépôts et cautionnements versés	350,00
Total des dépenses financières	556 576,20	Total des recettes financières	544 120,96
Opérations d'ordre entre sections	-	Opérations d'ordre entre sections	18 653,15
Opérations patrimoniales	2 148,00	Opérations patrimoniales	2 148,00
Total des dépenses d'ordre	2148,00	Total des recettes d'ordre	20 801,15
TOTAL DES DÉPENSES	1 957 608,50	TOTAL DES RECETTES	1 746 095,46

Commentaires et précisions sur les investissements réalisés :

Opérations d'équipement : 1 072 856,39 €

La plus grande partie de ce montant a été engagée sur le financement de la Base de loisirs (860 448,46 €).

L'installation de la téléphonie de la Vallée du Tech a mobilisé un montant total de 104 557,43 €, avec une aide attribuée par l'État de 50 000 €, dans le cadre du Plan France Relance.

L'aménagement du Tiers-lieu à la Maison de la Vallée, d'un montant de 47 549,88 €, a été subventionné à hauteur de 20 000 €.

Le solde a permis de financer les réalisations suivantes :

- Aménagements paysagers du cimetière de Marsous (10 498,72 €)
- Travaux sur le réseau pluvial (16 104,00 €)
- Travaux à la mairie et à la salle des fêtes (27 865,90 €)
- Réhabilitation du site d'escalade d'Arrayoulet (5 832,00 €)

Emprunts et dettes assimilés : 295 860,17 € en dépenses

Cette somme comprend un montant de 200 000 € pour le remboursement du prêt relais à court terme qui a permis de financer la TVA du projet « Proxi » récupérée par la commune en recettes, auxquels s'ajoutent 95 860,17 € de remboursement du capital des emprunts.

Immobilisations corporelles (acquisitions) : 201 547,51 €

Ce montant concerne l'achat d'un terrain à l'entrée d'Arrens pour l'aménagement d'un parking (106 066,41 €) et l'acquisition de 2 véhicules : un tracteur et un camion-polybenne pour un total de 87 372,00 €.



Emprunts et dettes assimilés : 500 000,00 € en recettes

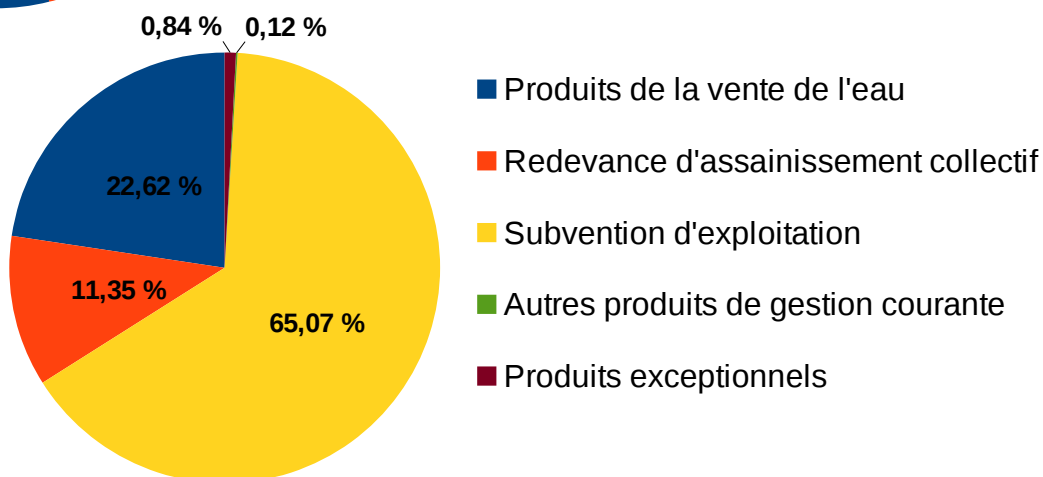
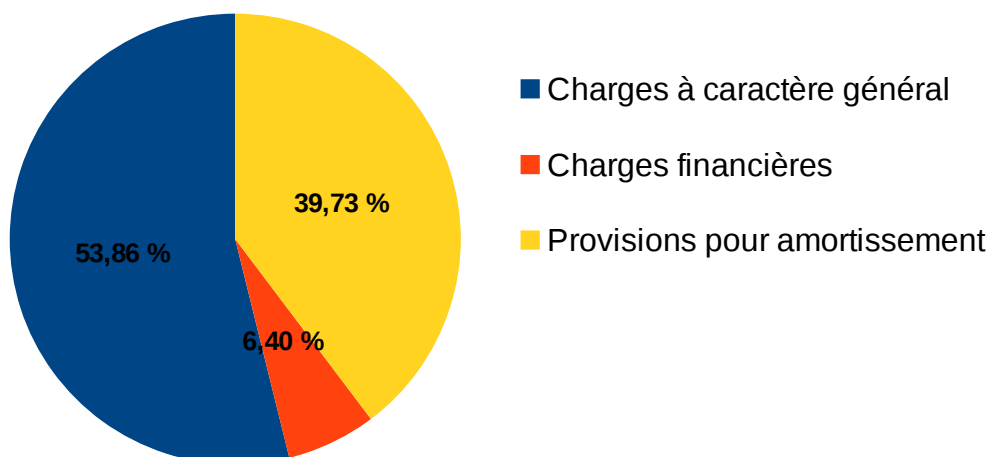
2 emprunts ont été contractés : l'un de 400 000 € pour la base de loisirs et l'autre de 100 000 € pour l'achat du terrain destiné à l'aménagement du parking à l'entrée d'Arrens.

Le versement des subventions d'investissement obtenues est effectué en décalage de la réalisation des travaux et du paiement des factures, en général dans l'année suivante. Il est donc important que la commune conserve une capacité d'autofinancement suffisante, d'une part pour financer ses investissements et d'autre part pour assurer l'avance de trésorerie due à ce décalage du versement des subventions.

- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	239 025,40	Produit de la vente de l'eau	110 595,55
Charges financières	28 417,34	Redevance d'assainissement collectif	55 500,81
		Subvention d'exploitation *	318 131,00
		Autres produits de gestion courante	569,63
		Produits exceptionnels	4 084,34
Total des dépenses réelles d'exploitation	267 442,74	Total des recettes réelles d'exploitation	488 881,33
Provisions pour amortissement	176 327,00	Opérations d'ordre entre sections	30 865,03
TOTAL DES DÉPENSES	443 769,74	TOTAL DES RECETTES	519 746,36



* Le produit de la facturation des services de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif a représenté environ le tiers (33,97%) des recettes d'exploitation du budget annexe. Ce budget est équilibré par une subvention d'exploitation du budget principal d'un montant d'environ les deux-tiers (65,07%) des recettes d'exploitation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Opérations d'équipement	93 589,66	Subventions d'investissement de l'Etat	16 840,27
Emprunts et dettes assimilés	42 375,39	Dotations, fonds divers et réserves	16 545,41
Total des dépenses réelles d'investissement	135 965,05	Total des recettes réelles d'investissement	33 385,68
Opérations d'ordre entre sections	30 865,03	Provisions pour amortissement *	176 327,00
TOTAL DES DÉPENSES	166 830,08	TOTAL DES RECETTES	209 712,68

*** Les communes qui disposent d'un budget annexe pour l'eau et l'assainissement doivent constituer des provisions pour amortissement afin de pouvoir financer les futurs travaux de rénovation des réseaux et des installations.**

Voici ci-dessous l'évolution de ces provisions pour amortissement depuis 2014 : elles prennent progressivement en compte les équipements structurant réalisés sur cette période (station d'épuration et réseaux de transfert d'assainissement, réservoir et réseaux de distribution d'eau potable).

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
58 414,00	58 414,00	101 880,89	124 596,78	124 596,78	153 433,78	176 327,00

- LES RÉSULTATS 2020 À REPORTER SUR LES BUDGETS 2021 :

	Budget principal		Budget annexe eau et assainissement	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Total des dépenses 2020	1 339 483,32	1 957 608,50	443 769,74	166 830,08
Total des recettes 2020	1 437 777,38	1 746 095,46	519 746,36	209 712,68
Résultats 2020	+ 98 294,06	- 211 513,04	+ 75 976,62	+ 42 882,60
Reprise des résultats 2019	+ 551 308,20	- 330 758,53	+ 3 671,53	+ 78 875,64
Résultats de clôture 2020	649 602,26	- 542 271,57	+ 79 648,15	+ 121 758,24
Excédents à reporter en 2021	+ 107 330,69		+ 201 406,30	

- LE BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	349 700	Atténuations de charges	1 000
Charges de personnel	342 250	Produits des services	76 200
Atténuations de produits	177 840	Impôts et taxes	1 106 223
Autres charges gestion courante	362 012	Dotations et participations	371 614
Charges financières	23 638	Autres produits gestion courante	97 000
Charges exceptionnelles	1 120	Produits exceptionnels	8 993
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 256 560	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 661 030
Opérations d'ordre entre sections	21 050	Opérations d'ordre entre sections	-
Virement à la section d'investissement	490 750	Résultat excédentaire 2020 reporté	107 330
TOTAL DES DÉPENSES	1 768 360	TOTAL DES RECETTES	1 768 360

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles : frais d'études	180 071	Subventions de l'Etat	654 925
Subventions d'équipement versées : travaux SDE	117 800	Subventions de la Région	293 490
Immobilisations corporelles : acquisition de terrains	366 950	Subventions du Département	90 892
Immobilisations corporelles : matériels et équipements	23 000	Autres subventions (Europe, Parc National)	280 316
Immobilisations en cours : travaux de bâtiments	473 509	Total des recettes d'équipement	1 319 623
Immobilisations en cours : travaux sur voies et réseaux	123 276	Fonds de compensation TVA	271 600
Immobilisations en cours : autres travaux	551 415	Taxe d'aménagement	10 000
Total des dépenses d'équipement	1 836 021	Excédents de fonctionnement capitalisés (exercice 2020)	542 272
Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital	77 002	Total des recettes financières	823 872
Emprunts et dettes assimilées : Remboursement prêt à court terme	200 000	Virement de la section de fonctionnement	490 750
Total des dépenses financières	277 002	Opérations d'ordre entre sections : amortissements	21 050
Déficit d'investissement 2020 reporté	542 272	Total des recettes d'ordre	511 800
TOTAL DES DÉPENSES	2 655 295	TOTAL DES RECETTES	2 655 295

Commentaires et précisions sur les investissements prévus :

Immobilisations incorporelles / Frais d'études : 180 071 €

Cette somme regroupe les différents montants prévisionnels des études à réaliser pour les différents projets en cours. Citons en particulier l'aménagement du cimetière d'Arrens, la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales, la traversée du pluvial à Marsous, la reconstruction du Pont Gros, la rénovation thermique de l'école, le projet du Presbytère...

Subventions d'équipement versées / Travaux SDE : 117 800 €

Le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) assure la réalisation et la maintenance des réseaux d'éclairage public et d'électricité (basse et moyenne tension).

Trois opérations ont été prévues en 2021 : l'installation de l'éclairage public de la Base de loisirs, ainsi que la mise en souterrain des réseaux de la rue des Moulins et de la partie basse de la route du Port Darré. Les travaux de la Base de loisirs et de la rue des Moulins sont déjà réalisés.

Immobilisations corporelles / Acquisitions de terrains : 366 950 €



Après la crue torrentielle du ruisseau du Baou en décembre 2019, le préfet a pris un arrêté de péril imminent concernant deux habitations.

La commune doit procéder à l'acquisition et la démolition de ces bâtiments que l'État finance en totalité pour un montant de 349 750 €.



Le solde (17 200 €) du montant budgétisé est destiné à l'acquisition de terrains pour le chemin des Bayens, l'achat d'une parcelle rue de Mahourat sur laquelle la commune a exercé son droit de préemption urbain (en photo), ainsi que des frais d'actes notariés.

Immobilisations corporelles / Acquisitions de matériels et équipements) : 23 000 €

Un montant de 16 000 € est destiné à l'achat de mobilier de bureau pour la mairie, de supports pour vélos, d'une autolaveuse pour le nettoyage du sol de l'école et au remplacement du serveur informatique de la mairie.

Pour compléter l'équipement informatique de l'école, la commune, en lien avec l'équipe enseignante, a candidaté à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Education Nationale « Un socle numérique à l'école élémentaire » pour un montant de 7 000 €, subventionné à 70 %.

Immobilisations en cours / Travaux de bâtiments : 473 509 €

Les travaux de la Base de loisirs sont terminés. Il reste environ 300 000 € à financer sur ce projet en 2021, avec un montant de subventions attendues de 712 682 €.



Le presbytère va être rénové. Le montant budgétisé (91 694 €) permettra d'engager les études sur ce projet et de débiter les travaux.

(Vous trouverez une présentation détaillée du projet dans ce bulletin.)

Le solde de 81 815 € est destiné à des travaux à l'école, à la mairie, au magasin la Belle Pyrène, ainsi qu'à la Maison des Jeunes où il est prévu de réaménager la salle du 2ème étage afin de l'agrandir et d'améliorer l'isolation thermique.

Immobilisations en cours / Travaux sur les voies et réseaux : 123 276 €



Un enrochement détérioré sur la rive droite du ruisseau du Hoo va être repris. Il soutient la fin de la rue du Gabizos, au niveau du lotissement « Les Granges d'Arrens ».

Montant total budgétisé : 40 000 € (avec une demande de subvention en cours).



À Marsous, suite à un premier sondage de diagnostic, la section des buses d'une traversée de la route départementale par le réseau pluvial a été augmentée pour éliminer un dysfonctionnement.

Montant budgétisé : 60 000 €, avec 20 000 € de subvention.

Un radar pédagogique a été installé à l'entrée de Marsous (3 276 €). Il permet, comme celui à l'entrée d'Arrens, de rappeler la limitation de vitesse à 50 km/h, avant les secteurs à 30 km/h à l'intérieur des deux bourgs.

Aménagement de sentiers patrimoniaux : 20 000 €

(Ce projet est présenté plus en détail dans le bulletin.)

Immobilisations en cours / Autres travaux : 551 415 €



L'aire de camping-cars est en service depuis le mois de mai. Elle est gérée par la société Camping-car Park. Les travaux (120 455 €) ont été subventionnés par l'État pour un montant de 50 000 € dans le cadre du Plan France Relance.



Le parking à l'entrée d'Arrens est en cours d'aménagement : pour la saison estivale, la voirie et les accès provisoires (entrée et sortie) ont été réalisés. Les travaux définitifs seront exécutés plus tard.
(montant budgétisé : 130 560 €)



Le Pont Gros à Marsous va être entièrement reconstruit car son état le nécessite. Ces travaux seront réalisés à l'automne prochain. Leur montant total s'élève à 158 000 €, avec une subvention de l'État de 44 600 €.



Après celui de Marsous (sur la photo), le cimetière d'Arrens va être aménagé dans le même esprit : Le montant des travaux s'élève à 73 400 €.
(Les aménagements retenus sont présentés plus en détail dans ce bulletin.)



Des opérations d'améliorations pastorales sont programmées :

- débroussaillage d'un secteur d'estives au Soulor ;
- acquisition et installation de deux parcs de tri (lac de Soum et Berbeillet) ;
- mise en place de clôtures pastorales.

(Le montant total budgétisé s'élève à 54 000 €, subventionné à hauteur de 39 870 €).

Emprunts et dettes assimilées / Remboursement d'un prêt à court terme :

Ce prêt de 200 000 € a permis de financer la TVA sur le projet de la Base de loisirs. La commune ayant récupéré le montant de cette TVA, ce prêt peut être remboursé.

- LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	228 745	Produits des services	110 000
Charges financières	27 956	Subvention d'exploitation	212 857
Total des dépenses réelles d'exploitation	256 701	Total des recettes réelles d'exploitation	322 857
Provisions pour amortissement des équipements	176 668	Opérations d'ordre entre sections	30 864
		Résultat excédentaire 2020	79 648
TOTAL DES DÉPENSES	433 369	TOTAL DES RECETTES	433 369

Le financement des services publics d'eau et d'assainissement doit être assuré en totalité par le produit de la facturation perçu auprès des usagers. Mais cette règle ne s'applique pas aux communes de moins de 3 500 habitants.

En effet, les investissements par habitant sont beaucoup plus élevés pour une petite commune que pour une grande ville. Exemple pour le réseau d'eau potable :

Arrens-Marsous → 6 933 €/hab - Tarbes → 833 €/hab.

Afin d'éviter une augmentation excessive des tarifs liée à la réalisation d'investissements coûteux mais nécessaires, ces communes peuvent subventionner leur budget eau et assainissement par leur budget principal.

C'est le cas de la commune d'Arrens-Marsous pour une part importante :

- **Produits des services (facturation) : 110 000 €**

- **Subvention d'exploitation du budget principal : 212 857 €**

De plus, les charges de personnel communal qui gère le service d'assainissement ne sont pas prises en compte par le budget annexe eau et assainissement : elles sont imputées entièrement au budget principal.

Le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes, prévu pour 2026, va rendre impossible ce subventionnement : les recettes des factures devront assurer entièrement le financement du service.

Il faut donc essayer de tendre progressivement vers cet équilibre budgétaire pour anticiper ce transfert.

Pour ces raisons, le conseil municipal a instauré une **prime fixe assainissement** pour couvrir une partie des charges du service d'assainissement. Elle sera d'un montant de 30 € pour chaque branchement à l'assainissement collectif.

Les tarifs votés et applicables pour 2021 seront les suivants :

Tarifs de l'eau potable			Redevance pour l'assainissement collectif	
Prime fixe	Prime fixe « bâtiment agricole »	Prix au m ³	Prime fixe	Prix au m ³
44 €	22 €	0,90 €	30 €	0,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	107 931	Subventions d'investissement	86 258
Immobilisations corporelles (achat de terrain)	1 100		
Immobilisations en cours	95 000		
Total des dépenses d'équipement	204 031	Total des recettes d'équipement	86 258
Emprunts et dettes assimilés	43 110	Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	15 348
Total des dépenses financières	43 110	Total des recettes financières	15 348
Opérations d'ordre entre sections	30 864	Provisions pour amortissement des équipements	176 668
Total des dépenses d'ordre	30 864	Total des recettes d'ordre	176 668
		Résultat excédentaire 2020 reporté	121 758
TOTAL DES DÉPENSES	278 005	TOTAL DES RECETTES	400 032

Commentaires et précisions les investissements prévus :

Immobilisations incorporelles (frais d'études) : 107 931 €

► Le renouvellement des schémas directeurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif :

Ce sont 2 **documents de programmation réglementaires** qui comprennent :

- un descriptif détaillé des installations : stockage et distribution de l'eau potable (réservoirs et réseau), transport et collecte des eaux usées (réseau, station d'épuration).
- un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement de ces installations et réseaux.



Nos deux réseaux ont évolué par la mise en service d'équipements structurants : réservoir d'eau potable de la Reine Hortense, station d'épuration, réseaux de distribution et de transfert. De plus, de nouveaux raccordements à ces deux réseaux liés à l'urbanisation ont été réalisés.

La législation impose de renouveler ces deux schémas directeurs. Cela permettra également de disposer d'outils performants permettant de mieux gérer nos équipements en adéquation avec les documents d'urbanisme.

La réalisation de ces documents a été confiée au bureau d'études Prima Ingénierie Sud-Ouest.

► **L'aménagement du réseau de distribution de l'eau potable :**



L'alimentation en eau potable de la commune d'Arrens-Marsous est réalisée par plusieurs captages :

- Les bourgs d'Arrens et de Marsous sont alimentés par les sources de la Reine Hortense et de Bouey-Debat,
- Les quartiers excentrés sont alimentés par les sources des Artigaux, du col de Saucède et de Tucoy.

Une autre source est utilisée par un captage « privé » : la **source des Aulhès** (sur la photo). Elle desservait initialement l'auberge du Pic de Pan, située au niveau du col des Bordères. Puis au fil du temps, plusieurs granges foraines réhabilitées s'y sont raccordées.

La commune a acquis le terrain de la source afin de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour la protection de la zone, puis de réaliser les travaux de réhabilitation du captage et du réseau.

Les études nécessaires à cette opération ont été confiées au bureau d'études Prima Ingénierie Sud-Ouest pour un montant de 18 730 € HT.

Immobilisations en cours : 95 000 €

► **La pose de compteurs de sectorisation :**

Placés à des endroits stratégiques du réseau d'eau potable, ils permettront de détecter les fuites potentielles et collecteront également des données pour réaliser le schéma directeur de l'alimentation en eau potable.

► **Le changement des compteurs les plus anciens :**

Cette opération a pour objectif d'anticiper l'obsolescence des compteurs d'eau en remplaçant progressivement les plus anciens. Elle s'étalera sur plusieurs années.

- LES EMPRUNTS EN COURS

Pour financer certaines dépenses d'investissement, il est nécessaire de recourir à des emprunts. En voici la synthèse.

Budget principal de la commune :

Organisme prêteur	Investissement financé	Date du prêt	Durée	Capital emprunté	Taux du prêt	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée restante
Crédit Agricole	Acquisition terrains MAS/APF	2007	20 ans	160 000,00	4,60 %	73 035,61	6 ans
Crédit Agricole	Travaux sur bâtiment (école)	2010	20 ans	150 000,00	3,93 %	87 534,69	9 ans
Crédit Agricole	Rénovation de la Salle des fêtes	2014	15 ans	230 000,00	3,53 %	137 581,52	8 ans
La Banque Postale	Construction du commerce (Proxi)	2019	20 ans	385 000,00	1,58 %	360 937,50	18 ans
Crédit Agricole	Terrain du parking (entrée Arrens)	2020	15 ans	100 000,00	0,78 %	95 272,72	14 ans
La Banque Postale	Réhabilitation de la Base de loisirs	2020	20 ans	400 000,00	1,90 %	395 000,00	19 ans
La Banque Postale	Prêt relais TVA Base de loisirs *	2020	Prêt à court terme	200 000,00	0,82 %	200 000,00	Soldé en 2021
TOTAL				1 625 000,00		1 349 362,04	

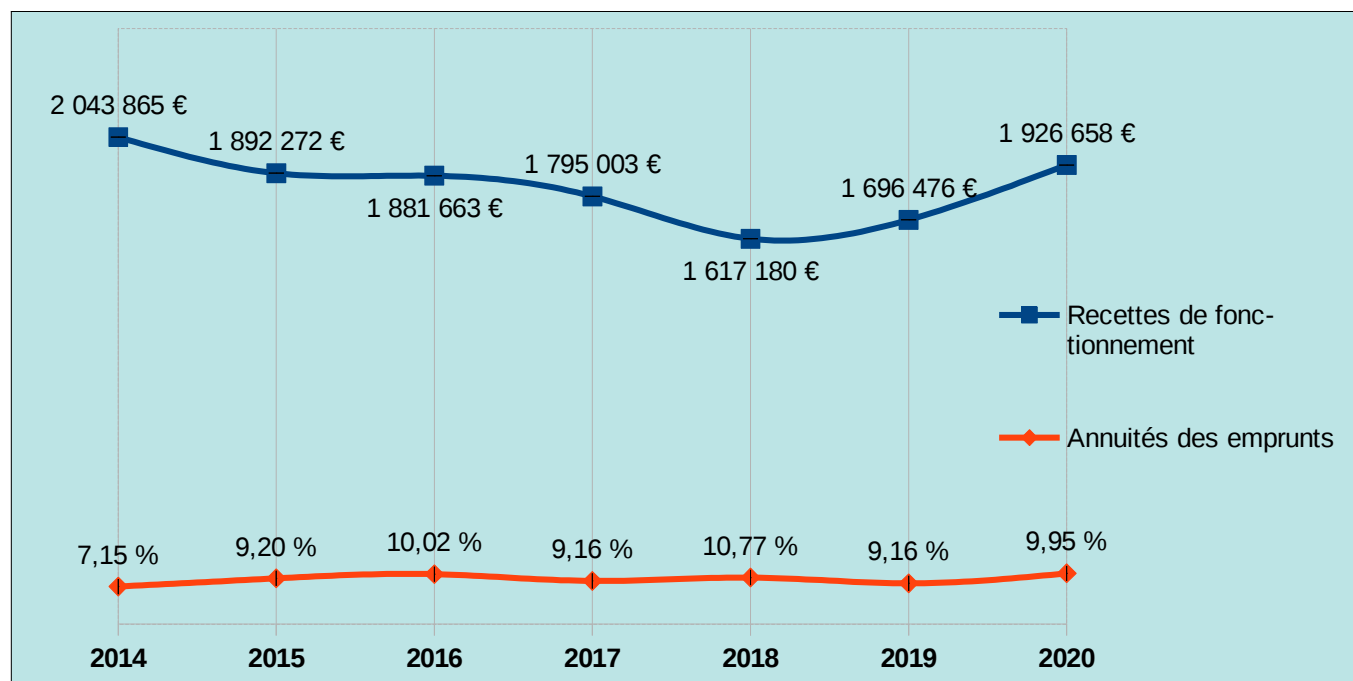
*** Le prêt à court terme pour le financement de la TVA sur le projet de la Base de loisirs sera remboursé en 2021.**

Budget annexe eau et assainissement :

Organisme prêteur	Investissement financé	Date du prêt	Durée	Capital emprunté	Taux du prêt	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée restante
Crédit Agricole	Travaux MAS, Artouech, Artigaux	2008	30 ans	200 000,00	4,60 %	144 652,76	17 ans
Crédit Agricole	Travaux rue Couret, Boey-Débat	2012	30 ans	250 000,00	4,84 %	189 411,59	21 ans
Caisse des Dépôts	Construction station d'épuration	2015	30 ans	616 099,08	2,00 %	503 147,56	24 ans
La Banque Postale	Réservoir et réseau d'eau potable	2017	20 ans	231 000,00	1,72 %	198 643,24	16 ans
TOTAL				1 297 099,08		1 035 855,15	

Commentaires et précisions sur les emprunts en cours :

Il est important de maintenir le montant de l'annuité des emprunts (capital + intérêts) à un niveau maîtrisé par rapport aux recettes de fonctionnement. Voici un graphique qui en présente l'évolution en pourcentage depuis 2014 :



Il est communément admis que le montant de l'annuité de remboursement ne doit pas dépasser 20 % des recettes de fonctionnement.

Pour la commune d'Arrens-Marsous, il se situe autour de 10 %.

L'augmentation en 2020 est due à deux nouveaux emprunts : l'un pour les travaux de la Base de loisirs, l'autre pour l'achat du terrain du parking à l'entrée d'Arrens.

► DE NOUVEAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

Nous avons la volonté de travailler sur les objectifs suivants au cours de ce mandat :

→ **Initier un programme du logement à l'année :**

Il est difficile de se loger à l'année dans notre Commune. Nous voulons remédier à ce problème, pour la population actuelle et les nouveaux habitants, en développant l'offre d'habitats locatifs.

→ **Améliorer les services à la population :**

Initier un projet de résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes.
Réfléchir sur les modalités d'accueil de la petite enfance.

✎ **Afin d'atteindre ces objectifs, deux actions sont initiées :**

- Le projet du Presbytère :



Ce bâtiment communal inoccupé a besoin d'une réhabilitation complète : l'occasion idéale pour transformer son aménagement intérieur et répondre à l'un de nos objectifs concernant l'accueil de la petite enfance.

**Qu'est-ce qu'une MAM ?
(Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s)**

Les assistant.e.s maternel.le.s ont la possibilité de se regrouper pour exercer leur métier, en dehors de leur domicile, dans un local spécifique appelé MAM.

Chaque assistant.e peut accueillir un maximum de quatre enfants simultanément.

Afin de répondre à un besoin de garde sur la commune, la municipalité s'est engagée dans un projet d'installation d'une MAM pouvant accueillir deux assistantes maternelles et donc huit enfants au rez-de-chaussée du presbytère.

Un logement sera également aménagé à l'étage.

Deux personnes sont d'ores et déjà engagées dans ce projet : la première est une assistante maternelle expérimentée et la seconde s'engage dans sa formation.

- Le projet de l'Edelweiss :

L'ancien hôtel de l'Edelweiss, racheté par la Balaguère, a été remis en vente par son repreneur l'UCPA. La commune s'en est portée acquéreur.

Il s'agit d'aménager dans ce bâtiment une résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes, ainsi que des logements locatifs à l'année.

Sur le volet « Résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes », un partenariat est mené avec l'ADMR.



Pour l'achat qui va se faire prochainement, la commune a sollicité l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF). Cet organisme public se porte acquéreur de terrains ou de bâtiments pour le compte des communes.

Il a également un rôle de conseil et d'assistance après des collectivités. Au terme du projet de réhabilitation, l'EPF rétrocède le bien à la commune au prix d'achat.

L'acquisition du bâtiment s'élève à un montant de 185 000 € hors frais de notaire.

- L'acquisition de l'ancien garage à Marsous :

Pour mémoire, ce bâtiment situé à Marsous était à l'origine un atelier-relais construit par la commune et mis à disposition d'un garagiste, en échange d'un loyer qui remboursait les annuités d'un emprunt communal.

Au terme du prêt, l'utilisateur est devenu propriétaire des locaux.



Ayant délocalisé son activité, il les a loués puis vendus à La Balaguère. Cette dernière a été reprise par L'UCPA qui a mis en vente le bâtiment.

La commune s'est portée acquéreur de ce bâtiment pour les raisons suivantes :

- Il permettra d'augmenter les capacités de garage et de stockage de la collectivité. En effet, en raison de l'acquisition de nouveaux véhicules et matériels communaux et de l'augmentation du parc de véhicules du centre de secours, ces capacités sont de plus en réduites dans les actuels locaux des services techniques.
- Les agents techniques communaux pourront également disposer d'un local adapté à l'entretien et à la maintenance des véhicules et du matériel.
- A plus long terme, la possibilité d'une nouvelle installation d'un garagiste est conservée par cette acquisition communale : le projet initial avait été subventionné pour cette utilisation.

Le montant de l'achat s'élève à 90 000 € avec les frais d'actes notariés. Il va être financé par un emprunt sur 15 ans à un taux de 0,70 % au Crédit Agricole.

Cette opération n'était pas inscrite dans le budget principal prévisionnel 2021 car la décision d'achat s'est faite après le vote de ce budget.

Une décision modificative de la section d'investissement du budget principal de la commune a donc été votée le 20 mai 2021 :

- inscription d'une dépense de 90 000 € dans le chapitre « Immobilisations corporelles / Acquisitions de terrain » ;
- inscription d'une recette de 90 000 € dans le chapitre « Emprunts et dettes assimilées ».

► LA GESTION ET L'ÉQUIPEMENT DES ESTIVES COMMUNALES

L'agriculture est une composante importante de l'activité économique du Val d'Azun et bien sûr de notre commune. De plus, le pastoralisme, très présent dans notre vallée, permet de mettre en valeur nos paysages de montagne, d'en préserver la biodiversité et d'en augmenter l'attrait touristique.

Les estives communales sont gérées par la commune qui perçoit les redevances versées par les transhumants extérieurs (les éleveurs de la commune en sont exonérés). Cela représente un montant moyen annuel de 35 000 € qui, associé à des subventions, permet de gérer et d'équiper ces estives.

La commune s'appuie sur les compétences techniques et réglementaires du GIP-CRPGE (**G**roupement d'**I**ntérêt **P**ublic - **C**entre de **R**essources sur le **P**astoralisme et la **G**estion de l'**E**space) qui est le service pastoral du département. Pour plus de renseignements sur cette structure, vous pouvez consulter leur site internet : <https://gip-crpge.jimdo.com/>



Les actions mises en place :

Un berger vacher est engagé sur une période de quatre mois, de juin à septembre. Il procède aux contrôles des montées en estives, apporte son aide aux transhumants et surveille les différentes zones pastorales.

Des travaux de débroussaillage de différentes zones sont également menés. Ils permettent de diminuer le recours aux écobuages.

Des héliportages sont effectués au début de la saison des estives vers les différentes cabanes pour transporter le matériel utile aux éleveurs transhumants.

Des équipements pastoraux sont construits et installés pour faciliter l'activité des éleveurs : cabanes, parcs de tri, clôtures pastorales.

L'estive de Sayette :

La cabane située sur cette estive, au-dessus du lac du Tech, était devenue trop vétuste. Une yourte a été installée à proximité pour le ou la bergère.



La vieille cabane de Cuyéou de Labet.



La yourte installée en juin 2019.

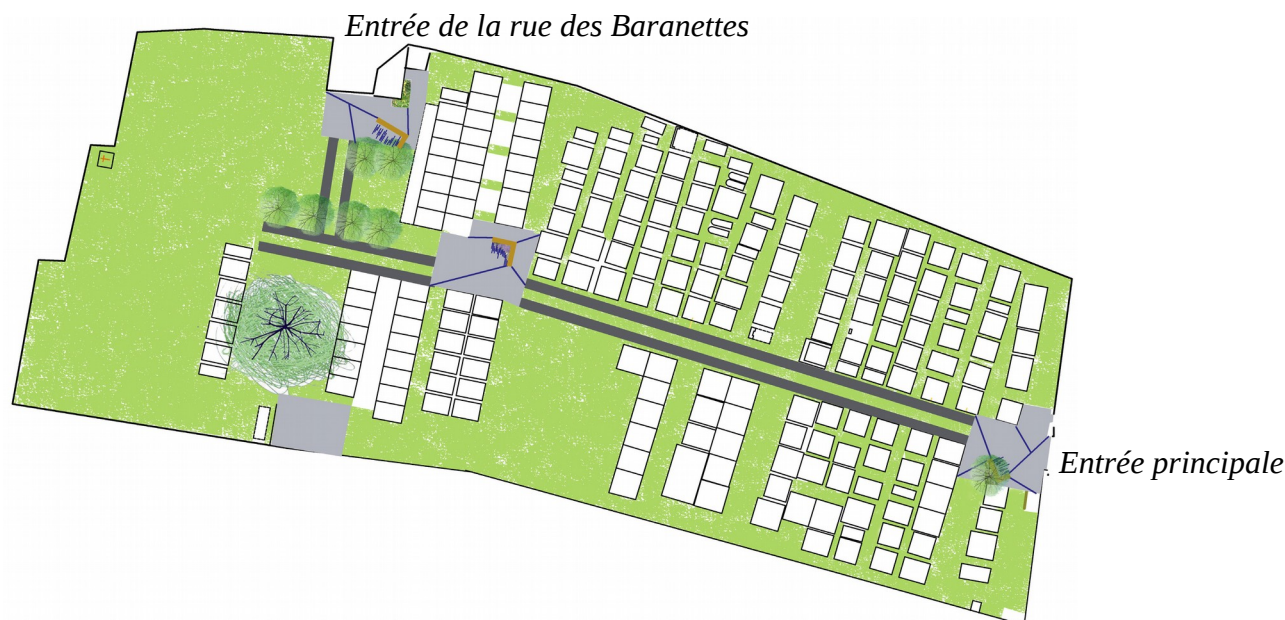
Le montant de l'action, d'environ 8 000 €, a été subventionné à 70 % (achat de la yourte, héliportage et montage). La yourte est démontée en fin de saison.

Comme elle n'est qu'une solution provisoire, la construction d'une nouvelle cabane aux normes actuelles est en projet, en concertation avec le GIP-CRPGE.

► L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE D'ARRENS

Conformément à la loi, mais aussi par la volonté plus ancienne d'agir pour l'environnement, la commune n'utilise plus de pesticide pour l'entretien des espaces publics et donc des cimetières depuis 2013.

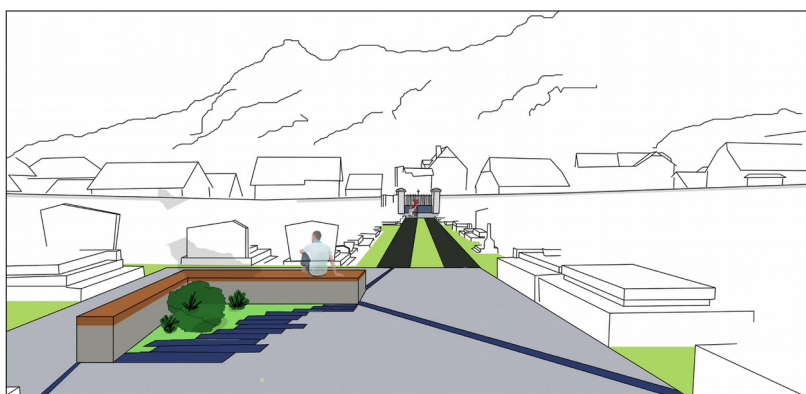
Avec également la nécessité de rendre ces espaces ouverts au public accessibles à tous, il était indispensable de réaliser un aménagement des cimetières permettant un entretien sans l'utilisation de produits phytosanitaires.



Comme à Marsous, l'aménagement retenu comprendra la végétalisation d'une grande partie du cimetière par l'enherbement des graviers des allées secondaires et la création de massifs composés de plantes vivaces, d'arbustes et d'arbres. Trois parvis en béton désactivé seront créés aux deux entrées et sur l'espace central, avec une double allée centrale en enrobé les reliant. Les espaces entre les tombes seront également enherbés.

Le principe d'enherbement :

La technique de l'hydromulching va être utilisée pour enherber les espaces en gravier. Les semences choisies sont locales, labellisées Pyrégraines de Néou, et sélectionnées pour leur caractère couvrant et peu gourmand en eau. Elles vont être projetées directement sur les graviers avec un mélange de paillage et d'amendement organique, comme cela a été réalisé au cimetière de Marsous.



L'entreprise ORTEU réalisera les travaux, avec l'appui de l'entreprise EcoAltitude pour l'enherbement des espaces en graviers.

**Durée prévue des travaux :
de juin à novembre 2021.**

► L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PATRIMONIAUX

Notre commune est sillonnée par de nombreux chemins et sentiers, certains balisés, fréquentés et entretenus, d'autres plus secrets, parfois oubliés. Ils ne sont pas que de simples itinéraires de promenades ou de randonnées, mais ils nous permettent également de découvrir et de profiter de notre patrimoine, qu'il soit naturel, paysager, pastoral, bâti...

Une commission « sentiers » a été créée au sein du conseil municipal et s'est donnée comme objectif de valoriser cette richesse de notre territoire au départ des villages. La démarche choisie est d'impliquer les habitants de la commune qui le désirent dans ce projet. La crise sanitaire ne nous l'a pas permis jusqu'à maintenant.

Néanmoins, la commission a travaillé sur deux itinéraires, connus par beaucoup d'entre nous, mais qui ont été balisés et équipés pour les rendre plus accessibles et les faire connaître au plus grand nombre :

- l'un au départ de Marsous, « **La petite boucle du Gave** » ;
- l'autre au départ d'Arrens, « **La boucle de la Reine Hortense** ».

Vous pourrez les découvrir grâce aux deux topos réalisés et insérés dans les pages suivantes du bulletin.

Des contacts ont été également pris avec l'Association des Esclops d'Azun qui s'est investie depuis longtemps dans la restauration de sentiers, afin de mettre en oeuvre un partenariat.

La prochaine étape consistera à réunir les personnes intéressées par ce projet : une réunion publique sera organisée. Le mois de septembre prochain semble la période la plus indiquée pour cela.

Des parcours d'orientation ludiques :

Cette activité va permettre de découvrir les deux bourgs d'une manière ludique et attractive, en proposant différents types de parcours : rallyes-photos, courses aux balises...

Cela nécessite l'élaboration de cartes précises des deux villages, la pose des balises référencées sur ces cartes et la réalisation de différentes fiches de jeu.

Tout cela est réalisé grâce à l'appui technique d'un prestataire spécialisé dans ce type d'aménagements.

Ces parcours seront bientôt accessibles : il nous faut déterminer les moyens de mettre le matériel nécessaire à disposition des futurs utilisateurs.

La petite boucle du Gave

Au départ du Bourg de Marsous, cet itinéraire vous conduira dans la plaine du gave pour une sortie de 2 km sans dénivelée, idéale pour une promenade en famille.

Particularités :

Cette boucle peut aussi se faire en partant du Pont Gros / Camping du Moulian ou du Camping du Gerrit.



À voir en chemin :

le gave d'Azun, la flore des sous-bois, la vue sur les montagnes au sud du village (pic de Pédrouset, pic du Midi d'Arrens, pic du Gabizos), les maisons bigourdanes* du bourg.

**La Bigourdane est la maison traditionnelle de la Haute Bigorre : façade ordonnée de façon symétrique, porte d'entrée centrale, toit en ardoise à deux pans et deux croupes sur les pignons. Leurs constructions datent souvent des années 1800. Certaines ont conservé le poulailler attenant et/ou le four à pain.*

Infos pratiques :

Départ et Arrivée :
Marsous, petite aire de jeux
au bord de la D. 918

Parking : au départ

Dénivelée : 20 m

Distance : 2,2 km

Temps de parcours : 45 mn

Difficulté : très facile



Itinéraire :

1- En sortant du parking, vous partez sur la gauche, passez à côté de l'ancienne cabine téléphonique transformée en dépôt de livres et descendez la rue du Bourg en direction du Camping du Moulian.

2- Juste avant le Pont Gros, vous prenez à gauche une petite route bordant le gave qui se transforme ensuite en chemin de bois, puis en une petite sente qui serpente entre le gave et des ruisseaux affluents.

3- Vous traversez le ruisseau par un pont rustique en bois et vous débouchez dans un pré. Vous longez le pré jusqu'à l'endroit où il est le plus étroit : vous le traversez alors en file indienne au niveau du balisage pour limiter votre impact sur ces parcelles agricoles. Vous rejoignez un bon chemin qui vous ramènera au bourg de Marsous. Prenez le temps d'admirer la vue sur la montagne.

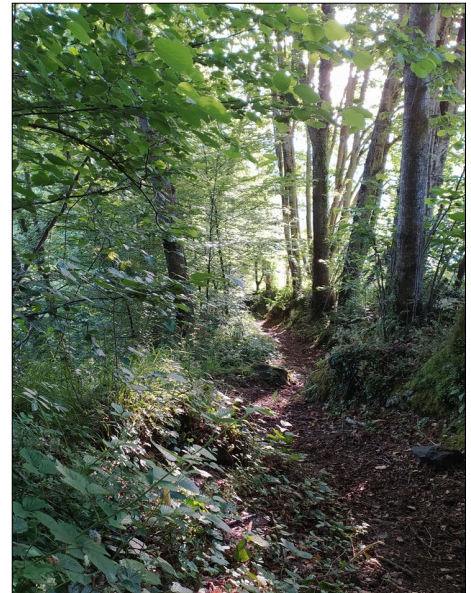
La boucle de la Reine Hortense

Du centre d'Arrens-Marsous, vous partirez pour une balade d'une heure environ qui mélange agréablement parcours en lisière de bois, chemin creux bordés de murets et rues du village.

À voir en chemin :

la forêt de hêtres, la vue* sur le village, l'église fortifiée d'Arrens.

**Vous remarquerez sans difficulté le lotissement de la rue des Campourens. Il a été construit dans les années 1970 pour accueillir les employés de l'Institut médical Jean Thébaud ; celui-ci était en effet passé d'une trentaine d'employés à environ 160 entre 1973 et 1974.*



Infos pratiques :

Départ et arrivée :
Arrens-Marsous,
devant la Maison de la Vallée

Parkings :
à côté de l'Apistomaque
ou devant la salle des fêtes

Dénivelée : 160 m

Distance : 3,3 km

Temps de parcours : 1 h

Difficulté : facile



Itinéraire :

Vous partez par les rues du village en direction du lac du Tech.

1- Au passage, vous verrez sur la droite, dans le petit square en face de l'école, le buste de Miquèu de Camelat (poète et écrivain occitan né à Arrens en 1871, maire du village de 1900 à 1904).

2- À la patte d'oie, vous commencez à monter la route du Tech pendant environ 350 mètres. Vous dépassez les anciens bâtiments maintenant désaffectés de l'Institut médical Jean Thébaud.

3- Au panneau « Chemin de la Reine Hortense », vous bifurquez à droite pour prendre le chemin en sous-bois (balisage GR) ; il grimpe nettement puis finit par rejoindre une petite route goudronnée que vous suivez toujours en montant.

4- Au bout de 500 mètres, le chemin de la descente part sur la droite (panneau). Vous quitterez bientôt la zone boisée (hêtraie) et la vue s'ouvrira sur le village. Avant de le rejoindre, vous pourrez apprécier le parcours bordé de murets, entre prés et granges foraines.

5- Vous traversez le pont sur le Laün pour suivre la rue Lanne-Dessus qui vous ramène à votre point de départ.

► LE TRANSPORT A LA DEMANDE

C'est un service de proximité qui répond aux particularités des zones rurales, non desservies par les lignes régulières. Il prend en charge les personnes sur des horaires et des destinations pré-établis, mais il ne fonctionne que lorsqu'au moins une réservation est enregistrée.



TRANSPORT À LA DEMANDE

VAL D'AZUN > ARGELÈS-GAZOST > DAVANTAYGUE > LOURDES

RÉSERVATION - N° Vert : 0800 65 65 00 (Gratuit)

(Réservation du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h)

TRANSPORT TOUS LES JOURS, DU LUNDI AU DIMANCHE

(Sauf jours fériés)

COMMUNES	ARRÊTS	TRAJET vers LOURDES					
		↓	↓	↓	Horaires		
ARRENS	Office de Tourisme	09:00	12:15	16:45	09:00	12:10	16:45
MARSOUS	Abri bus	09:05	12:20	16:50	08:59	12:08	16:43
AUCUN	Ancienne poste	09:07	12:22	16:52	08:58	12:06	16:41
	Las Poueyes	09:08	12:23	16:53	08:57	12:05	16:40
BUN	Croisement	09:10	12:25	16:55	08:56	12:04	16:39
	Mairie	09:11	12:26	16:56	08:55	12:03	16:38
GAILLAGOS	Route de Bun	09:12	12:27	16:57	08:53	12:01	16:36
	Route d'Azun	09:15	12:30	17:00	08:52	12:00	16:35
	Lavoir	09:16	12:31	17:01	08:51	11:59	16:34
ARCIZANS-DESSUS	Route d'Azun	09:17	12:32	17:02	08:50	11:58	16:33
	Mairie	09:18	12:33	17:03	08:47	11:57	16:32
ARRAS-EN-LAVEDAN	Arrassets	09:20	12:35	17:05	08:44	11:54	16:29
	Mairie	09:21	12:36	17:06	08:43	11:53	16:28
	Les Gerbes	09:22	12:37	17:07	08:42	11:52	16:27
ARGELÈS-GAZOST	Place du Foirail	09:25	12:40	17:10	08:40	11:50	16:25
	Parc thermal	09:26	12:41	17:11	08:39	11:49	16:24
	Parking du Stade	09:28	12:43	17:13	08:37	11:47	16:22
AYROS-ARBOUX	Abris bus	09:30	12:45	17:15	08:30	11:40	16:16
BOÛ-SILHEN	Église	09:33	12:48	17:18	08:27	11:37	16:13
LOURDES	Gare routière	09:44	12:59	17:29	08:17	11:27	16:02
	Gare SNCF	09:45	13:00	17:30	08:15	11:25	16:00

TRAJET VERS VAL D'AZUN ↑ ↑ ↑
Horaires

Réservation obligatoire au plus tard le jour précédent le transport. Ne circule pas les jours fériés. Tarif unique de 2€ quel que soit le trajet avec possibilité de carte 10 trajets à 15 euros.

► LES GABIZOS TRAIL

Les Esclops d'Azun vous donnent rendez-vous à ARRENS-MARSOUS :

- Le Vendredi 23 Juillet, à partir de 17H : course pour enfants " LA MANU LACROIX"
- Le Samedi 24 Juillet à 8H : 1er départ de "LA GABIZOS SKY RACE" (31 km)
suivi à 9H et 9H30 de la "TUQUE" (11.5 km) et "Mini-TUQUE" (5 km)

**Venez encourager tous ces sportifs et profiter
des animations et de la restauration sur place !**

**Samedi
24 juillet
2021**

GABIZOS TRAIL

**COUPE DE FRANCE
MONTAGNE**

**TUQUE
D'ARRENS**
11,5KM / 760M+

NEW

**Mini TUQUE
D'ARRENS**
5KM / 265M+

**GABIZOS
SKY RACE**
31KM / 2400M+

23 juillet
**MANU
LACROIX**
COURSE POUR
ENFANTS

ARRENS-MARSOUS **VAL D'AZUN PYRÉNÉES**

Arrens-Marsous
LES CHALETES
FFT
VAL D'AZUN
VALLÉES DE GAVARNIE
HAUTES
PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT
PROCTRAL
LA BALAGUÈRE
edf

► INFORMATIONS DIVERSES

La piscine municipale :

Elle est ouverte en juillet et août, tous les jours de 10H00 à 19H00.

Voici les tarifs :

- Les entrées à la journée : enfant - de 16 ans → 2,70 € / adulte → 3,80 €
- Tarifs randonneur (après 17H00) : enfant - de 16 ans → 2,00 € / adulte → 3,00 €
- Abonnement à la semaine : enfant - de 16 ans → 9,00 € / adulte → 18,00 €
- Abonnement pour un mois : enfant - de 16 ans → 25,00 € / adulte → 50,00 €
- Abonnement pour deux mois : enfant - de 16 ans → 35,00 € / adulte → 67,00 €

Les séances de cinéma :

Salle de projection à la Maison de la Vallée.

- Pendant les vacances scolaires, le mardi et le jeudi, à partir de 20H30.
- Hors vacances scolaires, le vendredi, à partir de 20H30.

Tarifs des entrées : enfant - de 16 ans → 4 € / étudiant → 5 € / adulte → 6 €

Les heures d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00.

Contacts : 05.62.97.02.54 ou mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

Les heures d'ouverture de l'Agence Postale :

Du mardi au samedi de 9H00 à 11H50.

Les heures d'ouverture de la Déchetterie d'Arrens-Marsous :

Le lundi, le jeudi et le samedi, de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H15.

La communication municipale numérique :

- La page Facebook : www.facebook.com/ArrensMarsous

- Le site internet :

Initialement prévue en mars 2021, la mise en ligne du nouveau site de la commune a dû être reportée. En effet, le prestataire choisi pour sa réalisation, la société Net15, a rencontré des difficultés techniques importantes causées par l'incendie du data center strasbourgeois OVH du 10 mars dernier. Ce site alsacien héberge les données de cette société et de nombreuses autres qui ont été fortement impactées.

Mais la situation s'améliore : le nouveau site de la commune est en cours de reconstruction et sera opérationnel au cours de cet été.

► LES MARCHÉS DE L'ÉTÉ

À la Rencontre des Producteurs du Val d'Azun :

Marché animé par l'Association des Producteurs et des Commerçants du Val d'Azun.



Marché des producteurs locaux

Arrens-Marsous

Tous les mercredis 16h-20h
Sur la place du village avec concert et buvette

CONCERTS DE 18h à 20h A VOS AGENDAS >>

30/06 LA BANDE D'LYRES Banda	07/07 THE SUPER SOUL BROTHER US deep soul	14/07 MISS BEE AND THE BULLFROGS Blues / Soul	23/06 CJA Ecole de musique d'Arrens-Marsous
28/07 PIERRE ET WILLY QUARTET Chansons françaises	04/08 OTA musique klezmer	11/08 ACOUSTIQUES ANONYMES Musique Festive	21/07 NOEMIE AND FRIENDS Chansons du monde
25/08 WILLO Duo folk	01/09 DJOKOS Musique africaine	08/09 RADIOPHONIC WEST BAND Duo banjo / Cigarbox	18/08 BIG N & THE NIGHT JAMMERS Rhythm & Funk
			15/09 A LA BONHEUR Musique Festive

Les Apéros Vins et Fromages :

Organisés en partenariat par le Wine Truck Pyrénéen et la Ferme Gainza.

Tous les lundis de juillet et d'août, de 16H00 à 20H00, à Marsous (sur le parking de l'aire de jeu).

Les Marchés du dimanche : durant les mois de juillet et d'août.

► L'AGENDA DES ANIMATIONS ET FESTIVITÉS ESTIVALES :

(Sous réserve des réglementations sanitaires et autorisations en cours.)

> **Mardi 13 juillet : Feu d'artifice**

Au stade municipal, à partir de 23H00.

> **Vendredi 23 et samedi 24 juillet : Les Gabizos Trail**

Organisés par l'Association des Esclops d'Azun (<https://www.lesgabizos.com/>)

- Vendredi : la Manu Lacroix, course dans les rues du village réservée aux enfants.
- Samedi : la Sky Race (31 km), la Tuque d'Arrens (11,5 km), la Mini Tuque (5 km).

> **Mercredi 4 août : Journée Eldorando** (<https://www.eldorando.fr/>)

Organisée par l'Association Eldorando sur le thème de la lutte contre le réchauffement climatique et pour la préservation de la biodiversité.

- Matinée : randonnées de tous niveaux.
- Après-midi au stade : expositions, stands de divers partenaires, table ronde.
- Soirée : repas et projection en extérieur du film « Tout est possible »

> **Samedi 4 septembre : Concert traditionnel occitan**

Organisé par l'Association En Cadence (<https://tradazun.jimdofree.com/>)

> **Samedi 11 et dimanche 12 septembre : La Gravel Pyrénées**

Organisé par l'Association Gravel Pyrénées (<https://gravel-pyrenees.com/>).

> **Samedi 18 septembre : Inauguration de la base de loisir**

Organisée par la Commune, en partenariat avec les associations locales.

> **Samedi 25 et dimanche 26 septembre : Pump Party Tour**

Organisé sur la Pumptrack, en partenariat musical avec l'Association I&I Movement. (<https://www.pumppartytour.fr/>)

La programmation des séances de cinéma du 13 juillet au 3 août :

	Mardi 13 juillet	Jeudi 15 juillet	Mardi 20 juillet
	Le sens de la famille	Les Croods 2	Cruella
Jeudi 22 juillet	Mardi 27 juillet	Jeudi 29 juillet	Mardi 3 août
Mystère à Saint-Tropez	Ainbo	Présidents	Kaamelott



Les concours de pétanque :

Organisés par l'Association « La Boule Arrensoise », en juillet et août, le samedi soir, à 20H30, au stade. Ces concours sont ouverts à toutes et à tous.